



TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'aménagement du territoire

PROCÈS-VERBAL

Séance du 25 janvier 2005



Audition publique de la Commission de la capitale nationale du Québec dans le cadre de l'examen de ses états financiers, de son rapport d'activités et de son plan de développement en application de l'article 27 de la *Loi sur la Commission de la capitale nationale*.

TABLE DES MATIÈRES

ORGANISATION DES TRAVAUX	2
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
AUDITION	2
Commission de la capitale nationale du Québec	2
REMARQUES FINALES	2

ANNEXES

- I. Ordre du jour
- II. Séances de travail des 18 novembre 2004 et 25 janvier 2005

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'aménagement du territoire

Séance du mardi 25 janvier 2005

Mandat : Audition publique de la Commission de la capitale nationale du Québec dans le cadre de l'examen de ses états financiers, de son rapport d'activités et de son plan de développement en application de l'article 27 de la *Loi sur la Commission de la capitale nationale*. (Décision de la Commission, 18 novembre 2004)

Membres présents :

- M. Ouimet (Marquette), président de la Commission
- M. Legendre (Blainville), vice-président de la Commission

- M. Clermont (Mille-Îles)
- Mme Delisle (Jean-Talon), en remplacement de M. Tomassi (LaFontaine) (art. 130, RAN)
- M. Deslières (Beauharnois)
- M. Lessard (Frontenac)
- Mme Maltais (Taschereau), porte-parole de l'opposition officielle en matière de capitale nationale
- M. Mercier (Charlesbourg), en remplacement de M. Blackburn (Roberval) (art. 130, RAN)
- Mme Perreault (Chauveau), en remplacement de M. Morin (Montmagny-L'Islet) (art. 130, RAN)

Témoins (par ordre d'intervention) :

De la Commission de la capitale nationale du Québec :

- M. Pierre Boulanger, président-directeur général
 - Mme Hélène Turcotte, directrice des affaires administratives
-

La Commission se réunit à 13 h 34 sous la présidence de M. Ouimet (Marquette), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour de la séance (annexe I).

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements pour la durée du mandat.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Mme Delisle (Jean-Talon) et Mme Maltais (Taschereau) formulent des remarques préliminaires.

AUDITION

Commission de la capitale nationale du Québec

À 13 h 49, la Commission entend la Commission de la capitale nationale du Québec.

M. Boulanger fait son exposé.

Il est convenu de procéder par des échanges d'une durée de cinq minutes, de part et d'autre, incluant les réponses de l'organisme.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

REMARQUES FINALES

Mme Maltais (Taschereau), M. Mercier (Charlesbourg) et M. Lessard (Frontenac) formulent des remarques finales.

À 16 h 34, l'audition publique étant terminée, la Commission suspend ses travaux quelques minutes avant de débiter sa séance de travail.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Marc Painchaud



François Ouimet

MP/jm

Québec, le 26 janvier 2005

ANNEXE I

Ordre du jour



COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Audition de la Commission de la capitale nationale du Québec dans le cadre de l'examen de ses états financiers, de son rapport d'activités et de son plan de développement en application de l'article 27 de la *Loi sur la Commission de la capitale nationale*

ORDRE DU JOUR

Le mardi 25 janvier 2005

Salle Louis-Hippolyte-LaFontaine

De 13 h 30 à 16 h 30

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

Représentée par : M. Pierre Boulanger, président-directeur général
Mme Hélène Turcotte, directrice des affaires administratives
M. Denis Angers, directeur de la promotion et des communications
M. Serge Filion, directeur de l'aménagement et de l'architecture

ANNEXE II

Séances de travail des 18 novembre 2004 et 25 janvier 2005



TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'aménagement du territoire

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 18 novembre 2004

Organiser les travaux de la Commission en regard
d'éventuels mandats de surveillance d'organismes publics

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'aménagement du territoire

Séance de travail du jeudi 18 novembre 2004

Objet : Organiser les travaux de la Commission en regard d'éventuels mandats de surveillance d'organismes publics.

Membres présents :

- M. Ouimet (Marquette), président de la Commission
- M. Legendre (Blainville), vice-président de la Commission

- M. Blackburn (Roberval)
- M. Deslières (Beauharnois)
- M. Grondin (Beauce-Nord)
- M. Lessard (Frontenac)
- M. Morin (Montmagny-L'Islet)
- Mme Maltais (Taschereau)
- Mme Vien (Bellechasse)

Autre participant :

- M. Jacques Gagnon, chercheur au Service des études documentaires de l'Assemblée

La Commission se réunit à 8 h 43 sous la présidence de M. Ouimet (Marquette), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

- M. le président donne lecture de l'ordre du jour de la séance (annexe I).

L'ordre du jour est adopté.

1. Obligations de la Commission en matière de surveillance d'organismes publics

M. le président rappelle aux membres les obligations de la Commission en matière de surveillance d'organismes publics. L'une d'elles découle de l'article 294 du Règlement de l'Assemblée nationale et, l'autre, de l'article 27 de la Loi sur la Commission de la capitale nationale.

M. le président explique aux membres que la Commission n'a pu réaliser de mandat de surveillance d'organismes publics depuis le début de la législature compte tenu du nombre important de mandats confiés à cette dernière au cours de la première année. D'où la recommandation du comité directeur, émanant de sa dernière réunion, à l'effet que la Commission adopte aujourd'hui deux mandats de surveillance d'organismes publics.

2. Liste des organismes publics soumis au pouvoir de surveillance de la Commission

M. le président présente les résultats d'un questionnaire ayant été transmis aux membres, à titre indicatif, afin de connaître leurs préférences relativement au choix d'un ou de plusieurs organismes pour un éventuel mandat de surveillance.

Une discussion s'engage quant au choix de ces différents organismes.

Mme Maltais (Taschereau) présente la motion suivante :

« Que la Commission de l'aménagement du territoire, conformément à l'article 27 de la Loi sur la Commission de la capitale nationale, entende le président de cet organisme relativement à ses états financiers, son rapport d'activités et son plan de développement. ».

La motion est adoptée à l'unanimité.

La discussion se poursuit.

M. Lessard (Frontenac) présente la motion suivante :

« Que la Commission de l'aménagement du territoire, conformément à l'article 294 du Règlement de l'Assemblée nationale, examine les orientations, les activités et la gestion de la Société d'habitation du Québec. ».

La motion est adoptée à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

La discussion se poursuit quant à l'opportunité d'entendre la Commission municipale du Québec, étant donné le dépôt du projet de loi n° 76, *Loi abrogeant la Loi sur la Commission municipale et modifiant diverses dispositions législatives.*

À la suggestion de M. Deslières (Beauharnois), il est convenu à l'unanimité que M. le président écrive au Président de l'Assemblée nationale pour lui demander que soit prévu, dans le Règlement de l'Assemblée nationale, un mécanisme pour faire en sorte que les commissions parlementaires aient l'obligation systématique d'examiner les orientations, les activités et la gestion de tout organisme public dont un projet de loi ou de décret prévoit la dissolution.

M. Deslières (Beauharnois) présente la motion suivante :

« Que la Commission de l'aménagement du territoire, conformément à l'article 294 du Règlement de l'Assemblée nationale, examine les orientations, les activités et la gestion de la Commission municipale du Québec, et ce, au cours de la présente période de travaux de l'Assemblée. ».

La motion est adoptée à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Il est également convenu, à l'unanimité des membres, que ce mandat deviendra caduc dans le cas où la Commission ne parviendrait pas à le réaliser avant l'éventuelle adoption du projet de loi n° 76, *Loi abrogeant la Loi sur la Commission municipale et modifiant diverses dispositions législatives.*

3. Organisation du mandat

Mme Vien (Bellechasse) présente la motion suivante :

« Que la Commission de l'aménagement du territoire délègue au comité directeur l'organisation de ces mandats. ».

La motion est adoptée à l'unanimité.

M. Gagnon informe les membres du type de documentation que peut leur fournir le Service des études documentaires en préparation de ces mandats.

Une discussion s'engage sur l'échéancier de travail de la Commission. Il est convenu d'entendre, dans la mesure du possible, les dirigeants de la Commission de la capitale nationale et de la Société d'habitation du Québec au cours de deux journées consécutives dans les premiers mois de l'année 2005. Il est également convenu que les auditions se déroulent en avant-midi et, de préférence, un mardi et un mercredi. Le comité directeur fera parvenir aux membres un échéancier de travail d'ici la fin du mois de novembre.

En dernier lieu, les membres discutent de la répartition des temps de parole pour chacun de ces mandats. Après discussion, les membres conviennent de la répartition suivante :

- 30 minutes de remarques préliminaires réparties ainsi : 12 minutes pour les députés du groupe parlementaire formant le gouvernement, 12 minutes pour les députés du groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 6 minutes pour le député indépendant;
- 30 minutes de présentation par l'organisme;
- 2 heures d'échanges partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition.

4. Varia

Aucun point n'est discuté en varia.

À 9 h 11, l'ordre du jour étant épuisé, la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,


Marc Painchaud

Le président de la Commission,


François Ouimet

MP/ml

Québec, le 18 novembre 2004

ANNEXE I

Ordre du jour



TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'aménagement du territoire

Séance de travail

Le jeudi, 18 novembre 2004

Salle R.C. 171 de l'Hôtel du Parlement

de 8 h 30 à 9 h 30

Ordre du jour

3. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
4. Obligations de la Commission en matière de surveillance d'organismes publics
5. Liste des organismes publics soumis au pouvoir de surveillance de la Commission
 - 3.1 présentation des organismes publics
 - 3.2 résultats du questionnaire
 - 3.3 Choix d'un ou de plusieurs organismes publics
6. Organisation du mandat
 - 4.1 documentation
 - 4.2 calendrier de travail
 - 4.3 répartition des temps de parole
5. Varia



TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'aménagement du territoire

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 25 janvier 2005

Préparer l'audition de la Commission de la capitale nationale du Québec dans le cadre de l'examen de ses états financiers, de son rapport d'activités et de son plan de développement en application de l'article 27 de la *Loi sur la Commission de la capitale nationale*

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'aménagement du territoire

Séance de travail du mardi 25 janvier 2005

Objet : Préparer l'audition de la Commission de la capitale nationale du Québec dans le cadre de l'examen de ses états financiers, de son rapport d'activités et de son plan de développement en application de l'article 27 de la *Loi sur la Commission de la capitale nationale*.

Membres présents :

- M. Ouimet (Marquette), président de la Commission
- M. Legendre (Blainville), vice-président de la Commission

- M. Clermont (Mille-Îles)
- Mme Delisle (Jean-Talon), en remplacement de M. Tomassi (LaFontaine) (art. 130, RAN)
- M. Deslières (Beauharnois)
- M. Lessard (Frontenac)
- Mme Maltais (Taschereau), porte-parole de l'opposition officielle en matière de capitale nationale
- M. Mercier (Charlesbourg), en remplacement de M. Blackburn (Roberval) (art. 130, RAN)
- Mme Perreault (Chauveau), en remplacement de M. Morin (Montmagny-L'Islet) (art. 130, RAN)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- M. Bertrand Nadeau, chercheur au Service des études documentaires de l'Assemblée
- Mme Céline Loiselle, chercheur de l'opposition officielle

La Commission se réunit à 11 h 43 sous la présidence de M. Legendre (Blainville), vice-président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture de l'ordre du jour de la séance (annexe I).

L'ordre du jour est adopté.

À 11 h 47, M. Ouimet reprend sa place à la présidence.

ORDRE DU JOUR

1. Retour sur l'organisation des temps de parole

Après discussions, il est convenu de répartir les temps de parole de l'audition publique comme suit :

- Cinq minutes pour les remarques préliminaires, pour chaque groupe parlementaire;
- Trente minutes pour la présentation de l'organisme;
- Des périodes d'échanges de cinq minutes, en alternance, incluant la question du député et la réponse de l'organisme;
- Cinq minutes pour les remarques finales, pour chaque groupe parlementaire.

2. Présentation de l'analyse du Rapport annuel de gestion de la Commission de la capitale nationale du Québec

M. Nadeau présente son analyse du Rapport annuel et du plan de développement de la Commission de la capitale nationale du Québec.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et M. Nadeau.

3. Varia

Aucun point n'est abordé en varia.

À 12 h 20, l'ordre du jour étant épuisé, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 13 h 30, où elle entreprendra l'audition publique de la Commission de la capitale nationale du Québec.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Marc Painchaud



François Ouimet

MP/jm

Québec, le 26 janvier 2005

ANNEXE I

Ordre du jour



TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'aménagement du territoire

Séance de travail

Le mardi, 25 janvier 2005

Salle R.C. 161 de l'hôtel du Parlement

de 11 h 30 à 13 h 15

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Retour sur l'organisation des temps de parole
3. Présentation de l'analyse du Rapport annuel de gestion de la CCNQ
4. Varia



TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'aménagement du territoire

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 25 janvier 2005

Préparer le rapport de la Commission à la suite de l'audition publique de la Commission de la capitale nationale du Québec dans le cadre de l'examen de ses états financiers, de son rapport d'activités et de son plan de développement en application de l'article 27 de la *Loi sur la Commission de la capitale nationale*.

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'aménagement du territoire

Séance de travail du mardi 25 janvier 2005

Objet : Préparer le rapport de la Commission à la suite de l'audition publique de la Commission de la capitale nationale du Québec dans le cadre de l'examen de ses états financiers, de son rapport d'activités et de son plan de développement en application de l'article 27 de la *Loi sur la Commission de la capitale nationale*.

Membres présents :

M. Ouimet (Marquette), président de la Commission

M. Clermont (Mille-Îles)

M. Deslières (Beauharnois)

M. Lessard (Frontenac)

Mme Maltais (Taschereau), porte-parole de l'opposition officielle en matière de capitale nationale

M. Mercier (Charlesbourg), en remplacement de M. Blackburn (Roberval) (art. 130, RAN)

Mme Perreault (Chauveau), en remplacement de M. Morin (Montmagny-L'Islet) (art. 130, RAN)

Autre participant :

M. Bertrand Nadeau, chercheur au Service des études documentaires de l'Assemblée

La Commission se réunit à 16 h 41 sous la présidence de M. Ouimet (Marquette), président de la Commission.

1. Bilan de l'audition

À la demande de M. le président, les membres dressent un compte rendu verbal des faits saillants de l'audition du président de la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ). Après discussions, les membres en arrivent aux considérations suivantes :

- 1° La Commission est satisfaite dans l'ensemble de l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion et dans le plan triennal de développement de la CCNQ. Elle est également satisfaite de la qualité des réponses fournies par le président de la CCNQ et des divers documents mis à sa disposition.
- 2° La Commission note que le plan triennal de développement de la CCNQ souffre d'une certaine imprécision dans la mesure où les projets qui s'y trouvent ne sont accompagnés d'aucun estimé de leurs coûts de réalisation. Il importe pour la Commission de pouvoir mesurer le degré d'atteinte des éléments énoncés dans la planification stratégique d'un organisme public, notamment à l'aide de l'information fournit dans son rapport annuel de gestion. En ce sens, la Commission considère qu'il y aurait lieu, pour la CCNQ, d'insérer à tout le moins une indication nuancée du coût de réalisation de ses projets à l'intérieur de son plan de développement.
- 3° La Commission observe que le rôle conseil de la CCNQ à l'égard du gouvernement ne semble pas être appliqué de façon standardisée. La Commission estime que le gouvernement bénéficierait davantage de son expertise par la mise en place d'un mécanisme conseil plus systématique sur les questions qui touchent la localisation des bureaux centraux et de l'effectif des ministères et des organismes gouvernementaux. De plus, la Commission est également d'avis que la portée du rôle conseil de la CCNQ devrait être élargie afin que les avis qu'elle produit au sujet de l'aménagement du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec puissent aussi prendre en compte les interventions majeures projetées par le gouvernement fédéral, ses mandataires et le secteur privé.

Aussi, il est convenu à l'unanimité que le président de la Commission écrive au président de la CCNQ pour lui faire part de ces considérations et que le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale soit mis en copie conforme.

À 16 h 51, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Marc Painchaud



François Ouimet

MP/jm

Québec, le 28 janvier 2005

